

## MAIRIE DE SAUSSEY

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Par suite d'une convocation en date du 17 novembre 2022, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis à la mairie le 24 novembre 2022 à vingt heures trente, sous la présidence de : Philippe d'Anterroches, Maire

Sont présents : Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Evelyne LEPERCHOIS, Rémi DE SAINT JORES, Philippe PACILLY, Pascal POUILLAIN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration : -

Absents excusés : Sandrine BARBIER, Nolwen BEVAN, Serge LEHERICEY.

Absent : -

#### **Ordre du Jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point sur les travaux,
- Demande de M. Lechevallier et Mme Léger,
- Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de développement Durables) du PULi,
- Décision modificative du budget assainissement : nouveau branchement
- Devis pour le bulletin municipal
- Présentation du rapport sur la qualité et le prix du service d'eau potable 2021 du SDEAU 50,
- Information sur l'extension des consignes de tri,
- Dossiers d'urbanisme,
- Comptes-rendus réunions,
- Questions diverses.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Philippe Pacilly est désigné pour remplir cette fonction.

#### **Point sur les travaux :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature d'un devis d'un montant de 712.80 € TTC pour l'empierrement du chemin des Landes.

La commission voirie se réunira pour aller voir l'état du chemin au Claquet.

Pour les travaux d'extension du cimetière, une demande de devis pour le terrassement va être faite. Des graviers vont être étalés par endroits dans le cimetière.

#### **Demande de M. Lechevallier et Mme Léger**

M. le Maire fait part du courrier de M. Lechevallier et de Mme Léger concernant la limite de leur propriété avec la rue des Radins et de leur demande d'installer une clôture. M. Legraverend et M. Pacilly vont négocier avec eux.

**DELIBERATION N° 2022/50 : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Coutances mer et bocage en cours d'élaboration.**

## MAIRIE DE SAUSSEY

Considérant les dix orientations du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dûment exposé, à savoir :

### Axe 1 : Ancrer Coutances mer et bocage dans une vision prospective à la hauteur des enjeux d'hier, d'aujourd'hui et de demain

Orientation n° 1 : Accompagner le territoire dans sa transition écologique

Orientation n°2 : Préserver les ressources locales et veiller à leur durabilité : eau, air, sol, énergie, matériaux d'aménagement et de construction

Orientation n°3 : Prévenir les incidences locales de la crise climatique, réduire la vulnérabilité aux aléas naturels et renforcer la résilience du territoire, particulièrement sur le littoral

### Axe 2 : Repositionner Coutances mer et bocage dans les dynamiques territoriales du Centre-Ouest Manche et affirmer le rôle stratégique de la ville de Coutances

Orientation n°4 : Repenser les mobilités pour faciliter les liaisons inter et intra territoriales

Orientation n°5 : Accompagner le développement économique et anticiper ses dynamiques de mutation

Orientation n°6 : Développer une politique d'aménagement équilibrée valorisant la proximité

### Axe 3 : Affirmer l'identité de Coutances mer et bocage et développer un territoire agréable à vivre, accueillant, équilibré et durable

Orientation n°7 : Conforter la qualité du patrimoine et des paysages littoraux et bocagers au service des habitants

Orientation n°8 : Penser un développement équilibré et durable des communes urbaines et rurales

Orientation n° 9 : Proposer de nouvelles formes urbaines adaptées aux ambitions du territoire

Orientation n°10 : Accompagner le rayonnement du territoire

### **Le conseil municipal,**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le code de l'urbanisme ; notamment l'article L.153-12 ;

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Manche Ouest approuvé par délibération du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, en date du 12 février 2010 ;

**Vu** la délibération du 18 décembre 2012 prescrivant la révision du SCoT ;

**Vu** la délibération du 8 mars 2016 portant validation du bilan provisoire du SCoT Centre Manche Ouest ;

**Vu** la délibération du 8 mars 2016 approuvant la mise en révision du SCOT Centre Manche Ouest ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2016 créant la communauté de communes Coutances mer et bocage et listant ses diverses compétences ;

**Vu** la délibération du 13 décembre 2016 approuvant l'analyse des résultats de l'application du SCOT et la mise en révision du SCOT Centre Manche Ouest ;

**Vu** la délibération du 26 avril 2017 du conseil communautaire approuvant la décision de principe d'élaborer un PLUI couvrant l'ensemble des communes de Coutances mer et bocage ;

**Vu** la délibération du 26 septembre 2018 du conseil communautaire approuvant les modalités d'évolution des documents d'urbanisme communaux ;

**Vu** la délibération d'approbation du projet de territoire en date du 5 décembre 2018 ;

**Vu** la Conférence Intercommunale des Maires réunie le 7 mars 2019 durant laquelle ont été proposées et débattues les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres ;

**Vu** le compte-rendu des conclusions de la conférence intercommunale qui a été organisée à l'initiative du Président de la communauté de commune de Coutances mer et bocage ;

## MAIRIE DE SAUSSEY

**Vu** la délibération du 22 mai 2019 du conseil communautaire prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur le périmètre de la communauté de communes Coutances mer et bocage ;

**Vu** la délibération du 27 janvier 2022 approuvant l'analyse des résultats de l'application du SCOT et la mise en révision du SCOT Centre Manche Ouest ;

**Vu** la délibération du 29 septembre 2022 abrogeant la délibération du 18 décembre 2012 prescrivant la révision du SCoT et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

**Vu** la délibération du 29 septembre 2022 prescrivant la révision du SCoT Centre Manche Ouest et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Après avoir débattu de ces orientations,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le Conseil Municipal souhaite que les petites communes rurales puissent continuer à se développer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- prend acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi),
- précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois à la mairie de Saussey,
- précise que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Manche.

### **DELIBERATION N° 2022/51 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Suite aux travaux de branchement d'une nouvelle construction de maison individuelle située route du Mont Rainfer, il est nécessaire de voter une décision modificative du budget annexe assainissement.

La proposition de décision modificative est la suivante :

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- Article 678 : Autres charges exceptionnelles : - 2000 €
- Article 023 : Virement à la section d'investissement : + 2000 €

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

- Article 2156 : matériel spécifique d'exploitation : + 2000 €

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

- Article 021 : Virement section exploitation : + 2000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette décision modificative du budget annexe assainissement 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- Article 678 : Autres charges exceptionnelles : - 2000 €
- Article 023 : Virement à la section d'investissement : + 2000 €

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

- Article 2156 : matériel spécifique d'exploitation : + 2000 €

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

- Article 021 : Virement section exploitation : + 2000 €

### **DELIBERATION N° 2022/52 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL.**

## MAIRIE DE SAUSSEY

Suite aux travaux de remplacement des 14 prises illuminations et à l'augmentation de la participation financière de la commune due à l'évolution de l'index de facturation des travaux (TP12b), il est nécessaire de voter une décision modificative du budget principal. La dépense initialement prévue et inscrite au budget est de 2640 €. Il est nécessaire d'inscrire 2700 € au chapitre 204 soit +60 €.

La proposition de décision modificative n°2 est la suivante :

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Article 2313 : immobilisation en cours – constructions : - 60 €
- Article 2041581 : Biens mobiliers, matériel : + 60 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette décision modificative du budget principal 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- Article 2313 : immobilisation en cours – constructions : - 60 €
- Article 2041581 : Biens mobiliers, matériel : + 60 €

## DELIBERATION N°2022/53 : DEVIS POUR LA REALISATION DU BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Studio 44 de Saussey pour la réalisation du bulletin municipal de l'année 2023 :

- Création du bulletin municipal 2023 : 1 050 €
  - Service d'impression pour 300 exemplaires : 1 520 €
- Format A4 fermé, 32 pages papier 115 gr, couverture 250 gr - agrafée  
(diminué de la part des sponsors pour un encart à 35 €/sponsor.)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis de l'entreprise Studio 44.

## DELIBERATION N°2022/54 : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable présenté par le SDEAU 50 pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le SDEAU 50 pour l'année 2021 et qui a été transmis au préalable à chaque membre du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le SDEAU 50 pour l'année 2021.

## Extension des consignes de tri

M. le Maire présente les nouvelles consignes de tri sélectif qui vont s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2023. A partir de cette date, tous les emballages plastiques et les papiers devront être triés dans les containers jaunes.

## Dossiers d'urbanisme

Une demande de permis de construire et deux déclarations préalables ont été déposées.

## Comptes rendus des réunions

M. Pascal Poullain fait le compte rendu de la commission travaux et Habitat.

Mme Cécile Guérin fait le compte rendu du Conseil d'école.

## Questions diverses

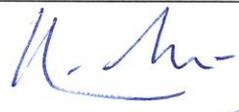
Un bilan de la destruction des nids de frelons asiatiques est fait. Plus de 30 nids ont été détruits en 2022. La présence de chenilles processionnaires a été constatée sur la commune.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 14 janvier 2023 à 11H30.

**MAIRIE DE SAUSSEY**

**TABLE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE**

N° de la délibération	Intitulé	Code Matière	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 1	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 2
2022-50	Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Coutances mer et bocage.	2.1	Urbanisme	Documents d'urbanisme
2022-51	Décision modificative n°1 du budget assainissement	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2022-52	Décision modificative n°2 budget principal	7.1	Finances locales	Décisions budgétaires
2022-53	Devis pour la réalisation du bulletin municipal	1.1	Commande Publique	Marchés publics
2022-54	Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable présenté par le SDEAU 50 pour l'année 2021	9.1	Autres domaines de compétences	Autres domaines de compétences des communes

Le Maire	Philippe d'Anterroches	
Le Secrétaire de Séance	Philippe PACILLY	